

Front Commun PE Common Front EP



Résumé de l'Assemblée Générale du Front Commun du 7 novembre 2012

Le Front Commun du PE tient d'emblée à remercier vivement les 800 collègues présents à l'Assemblée Générale qui a été convoquée en vue de faire le point avec Mme Roth-Behrendt, sur l'état d'avancement de la négociation sur la proposition de réforme de notre Statut et sur les perspectives financières.

Afin de tenir informés également les collègues n'ayant pu assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un compte rendu succinct des points qui ont été abordés.

Mme Roth-Behrendt a remercié le Front Commun pour l'invitation et s'est réjouie de la participation massive du personnel, elle a rappelé les principes à la base de sa mission de rapporteur et a confirmé sa détermination, ainsi que celle du Président Schulz, pour défendre notre Statut et notre fonction publique face aux attaques du Conseil.

Elle a rappelé que dans son rapport, la Commission des affaires juridiques (JURI) avait amendé la proposition de la Commission afin d'en améliorer plusieurs aspects. Elle a indiqué que la proposition ainsi amendée présente toutefois encore des aspects fort critiquables, qu'il n'a malheureusement pas été possible de corriger, comme la future carrière des secrétaires, qui demeure un compromis raisonnable compte tenu de la difficulté du contexte politique actuel.

Mme Roth-Behrendt a indiqué que pendant que la Commission JURI produisait son rapport en deans de très courts délais, le trilogue avec le Conseil n'a toujours pas commencé et le Conseil a jusque là refusé toute discussion, même informelle, en soumettant le dossier "réforme" aux décisions en matière de perspectives financières.

A cet égard, elle s'est réjouie que le rapport du Parlement sur les perspectives financières ait pris en compte ses propositions concernant la nécessité de garantir, dans la rubrique V, un cadre économique compatible avec l'obligation d'assurer la plus haute qualité du personnel de nos institutions ainsi que l'efficacité de leur fonctionnement, qui sont essentielles pour l'UE et pour les citoyens.

Concernant l'interaction entre la négociation sur la proposition de réforme et celle sur les perspectives financières, Mme Roth-Behrendt a souligné le risque de "payer deux fois". Il est donc essentiel que lors de la discussion sur le plafond de la rubrique V, qui doit être fixé à un niveau ne mettant pas en cause le fonctionnement des institutions et les droits et les attentes du personnel, le Conseil accepte en même temps l'approche de base reprise dans la proposition de réforme de la Commission autour de laquelle le compromis doit être trouvé.

Mme Roth-Behrendt a fait état de la qualité de collaboration et d'identité de vision avec la Commission et notamment avec le Président Barroso et le Vice-Président Šefčovič, dont elle a apprécié l'engagement dans la défense de notre fonction publique, en soulignant que la collaboration plus qu'étroite entre les deux institutions est absolument essentielle dans le contexte de la codécision.

A cet égard, tout en soulignant encore une fois l'ampleur des difficultés de la négociation, Mme Roth-Behrendt a confirmé que les deux institutions sont résolues à ne pas accepter une quelconque dénaturation de la proposition qui produirait une dégradation des salaires, des carrières et des pensions du personnel et que dans un tel cas le retrait de la proposition de la Commission serait la seule option possible.

Mme Roth-Behrendt a également réaffirmé le besoin d'assurer la plus grande unité d'action de la représentation du personnel de toutes les institutions pour soutenir l'action du Parlement et de la Commission dans la négociation avec le Conseil.

À ce propos, elle a profondément regretté que certaines OSP aient décidé de lancer une action de grève en signe de soutien à l'action décidée au Conseil, ce qui à son avis affaiblira l'action du Parlement et de la Commission, en provoquant notamment des attaques médiatiques plus que néfastes qui renforceront les ennemis de notre fonction publique.

Enfin, elle a manifesté la volonté de poursuivre son dialogue franc et ouvert avec le Front Commun du Parlement et avec le personnel, en déclarant toute sa disponibilité à participer, à l'avenir, à d'autres rencontres qui seront organisées par le Front Commun, afin de permettre au personnel d'être informé sur l'évolution de la négociation.

M. Winkler, chef de cabinet du Président, s'est réjoui à son tour du climat de dialogue et de collaboration instauré avec le Front Commun du Parlement et a confirmé tout l'engagement du Président dans le cadre de ce dossier, tel que confirmé par la lettre de juillet dernier à la présidence danoise.

M. Welle, Secrétaire général, Mme F. Ratti, Secrétaire général adjoint et M. Quitin, Directeur général du Personnel, ont assuré que l'administration du Parlement met tout en œuvre pour donner à son tour le soutien nécessaire à l'action politique de l'institution dans le cadre des négociations en cours.

En réponse aux craintes exprimées par les participants à l'Assemblée Générale, Mme Roth-Behrendt a confirmé que les droits acquis du personnel ne peuvent être mis en cause, ceci notamment en matière de droit à la pension.

Concernant le fait que le niveau des salaires offerts aux nouveaux collègues après la réforme 2004 n'est pas adéquat et ne permet pas d'attirer les meilleurs candidats, Mme Roth-Behrendt a confirmé que ces difficultés sont maintenant enfin reconnues par certains États membres. Elle a rappelé que les institutions doivent avoir recours à toutes les possibilités offertes par le statut afin d'élever le niveau des grades de recrutement et pallier ainsi, même si partiellement, à ces difficultés.

En conclusion, les représentants du Front Commun du Parlement ont tenu à exprimer leurs vifs remerciements à Mme Roth-Behrendt et aux autres intervenants, pour leur disponibilité et leur engagement. Ils ont confirmé leur engagement à assurer l'information constante du personnel, comme il en a été le cas à travers le dossier mis à disposition à l'occasion de cette Assemblée Générale (cf. annexe).

Finalement, ils ont également réaffirmé leur engagement pour l'unité d'action de toute la représentation du personnel, en soulignant que l'accord du Front Commun reste ouvert à l'adhésion de toutes les autres forces n'ayant jusque là décidé d'y adhérer.